



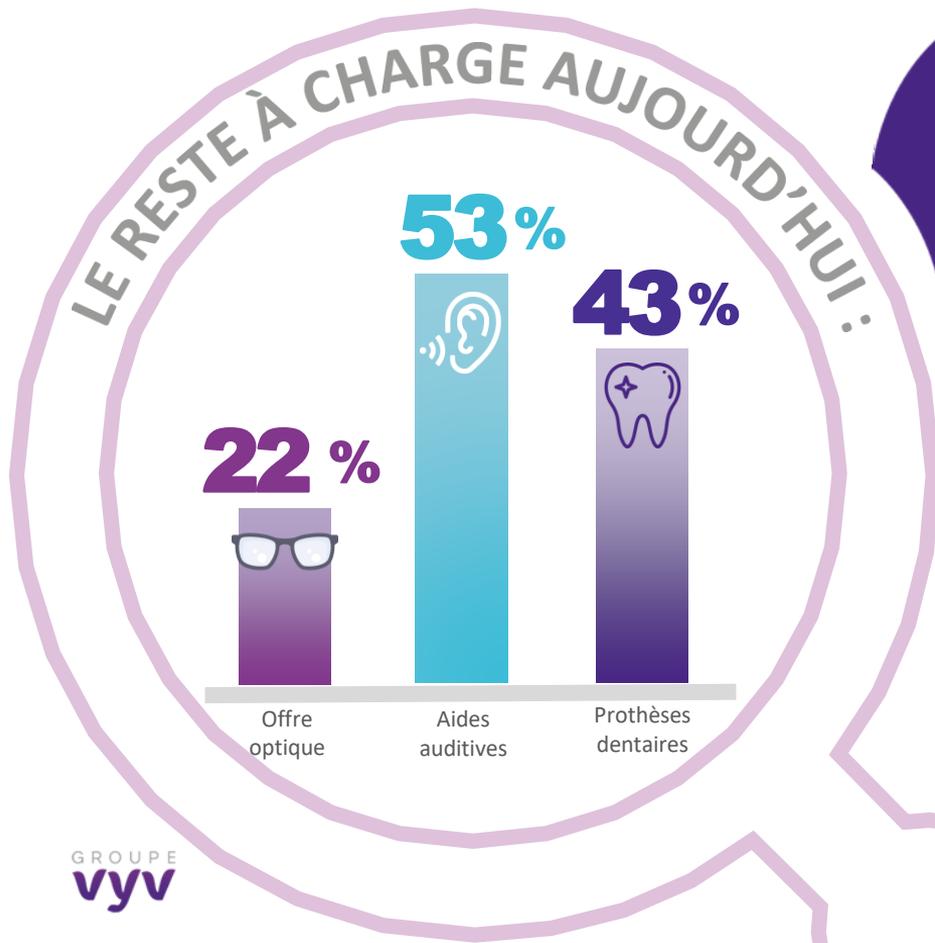
**Harmonie**  
mutuelle

GRUPE  
**vyv**



# 0 Reste A Charge – L'essentiel

# Un simple constat :



**60%**  
des  
français

ont **repoussé** ou **renoncé**  
à l'un de ces soins durant ces 5 dernières années

**100 %**  
**SANTÉ**

Couvrir les besoins de la population  
Des soins pour tous **100 % pris en charge**



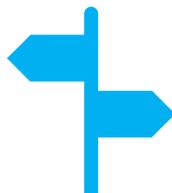
# C'est quoi le 100 % Santé ?

C'est une réforme majeure pour **améliorer l'accès aux soins** en optique, audiologie et dentaire.



## Qualité

Un panier d'équipement de qualité :  
les offres proposées  
s'adapteront aux évolutions  
techniques et aux besoins



## Choix

Une liberté de choix préservée :  
possibilité de choisir des  
équipements différents à tarif  
libre



## Accès aux soins

Un projet global d'amélioration de  
l'accès aux soins : actions de  
prévention, développement des  
coopérations entre professions  
médicales et paramédicales



La ministre de la santé : **pas de hausse des cotisations des complémentaires santé.**



**Inclus** dans les obligations au titre des **contrats responsables.**

# Calendrier de mise en place du 100 % santé

**CR** Démarrage  
Contrats  
Responsables

**2019**  
janvier

**2019**  
avril

**2020**

**2021**



**R A C O**

Enfants ≤ 20 ans : **RAC 0**  
Adultes : **Diminution du RAC**

**R A C O**

Adultes : **Diminution du RAC**

**R A C O** **CR**

Adultes : **RAC 0**



**R A C O**

**Plafonnement progressif des honoraires sur une partie** des : couronnes fixes, couronnes transitoires, inlay core, bridges

**R A C O** **CR**

**RAC 0, uniquement sur une partie** des : couronnes fixes, couronnes transitoires, inlay core, bridges

**R A C O**

**RAC 0, uniquement sur une partie** des : prothèses amovibles



**R A C O** **CR**

**RAC 0**



# Audiologie



# 100% santé en audiologie

## 2 Classes pour ces dispositifs

### Classe I

▶ Reste à charge 0

### Classe II

▶ Prix Libre



Prise en charge totale  
AMO + RC à **1 700 € par  
oreille** dans le cadre des  
**contrats responsables.**

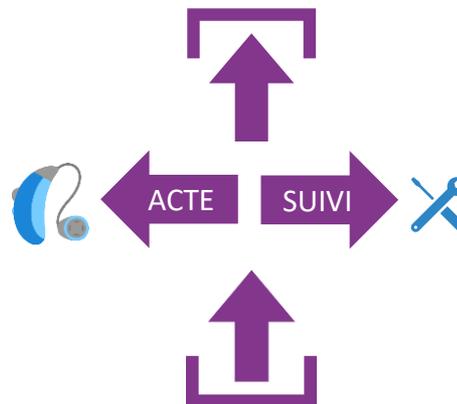


Renouvellement  
**tous les 4 ans**

## Plafonner les prix

▶ Des appareils de bons niveaux,  
pour maximum :

- ▶ 2019 : 1 300 €
- ▶ 2020 : 1 100 €
- ▶ 2021 : 950 €



**Dissocier le suivi de l'acte**  
*(donc l'achat de l'entretien)*

## Augmenter la BRSS

▶ Au lieu de 199,71 € en 2018 :

- ▶ 2019 : 300 €
- ▶ 2020 : 350 €
- ▶ 2021 : 400 €



**2021**

**100 % santé effectif**

# Renouvellement

Tous les **4 ans**  
pour chaque oreille



Suivant la **date de délivrance** de l'aide auditive précédente



Enfant  
de moins de 6 ans :  
**Prescription par un ORL**



Adulte et enfant  
de plus de 6 ans :  
**Prescription médicale**

# Tarifs en audiologie

## 2018

	Avant le 01/01/2019	
	BRSS	Prix de vente
Classe A < 20 ans*	900 €	Libres
Classe B < 20 ans*	1 000 €	Libres
Classe C < 20 ans*	1 250 €	Libres
Classe D < 20 ans*	1 400 €	Libres
➤ 20 ans Classes A, B, C, D	199.71 €	Libres
Piles	36.59 €	Libres

\* Y compris les **déficients auditifs souffrant de cécité** quel que soit leur âge

- Classe **A** : appareil **analogique**
- Classe **B** : appareil **intermédiaire**
- Classe **C** : appareil **intermédiaire**
- Classe **D** : appareil **numérique**

## 2019-2021

	janv 2019		janv 2020		janv 2021	
	BRSS	PLV	BRSS	PLV	BRSS	PLV
Classe I ≤ 20 ans	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Classe I > 20 ans	300 €	1 300 €	350 €	1 100 €	400 €	950 €
Classe II ≤ 20 ans	1 400 €	Libre	1 400 €	Libre	1 400 €	Libre
Classe II > 20 ans	300 €	Libre	350 €	Libre	400 €	Libre
Piles (suivant liste)	1,50 € par paquet et par an ( tarif libre sauf CMU C = PLV 1,50 € )					

De **10 à 3 paquets par an** en fonction du type de pile

# La prévention



## Priorité prévention\*

Des examens **obligatoires** périodiques remboursés



Des consultations avec un **bilan auditif**



**8-9 ans**



**11-13 ans**



**15-16 ans**



Ces obligations, présentes dans le cadre du dossier de presse relatif au 100% santé et du plan Priorité prévention, n'ont pas été reprises dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Nous sommes dans l'attente de la parution d'un texte législatif ou réglementaire sur ce point.

# Ce qu'il faut retenir



Impacts LFSS 2019



## 2 offres possibles :



- ▶ **Classe I** : sans reste à charge avec des tarifs plafonnés
- ▶ **Classe II** : avec des tarifs libres

## Des dispositifs de qualité :



- ▶ **Avec un libre choix entre plusieurs types de prothèses** (contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté et intra-auriculaire)
- ▶ **Plusieurs options disponibles** pour la Classe I

## Renouvellement :



- ▶ **Tous les 4 ans suivant la date de délivrance** de l'aide auditive précédente
- ▶ **Prescription médicale** pour l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans, et **prescription par un ORL** pour l'enfant de moins de 6 ans

# Dentaire



# La convention dentaire



La Convention Nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance maladie a été signée le 21 juin 2018. L'arrêté d'approbation du 20 août 2018 de la convention dentaire est paru au JO du 25 août 2018.

## Revalorisation

Honoraires des actes conservateurs et chirurgicaux

(en moyenne)

150 % Inlay-onlays

48,5 % Restaurations coronaires

27 % Endodonties

20 % Scellements de sillons

16 % / 49% Actes chirurgicaux dents définitives / dents temporaires



Augmentation  
BRSS couronnes  
de 11%



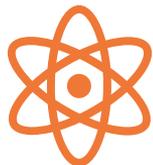
Favoriser  
les techniques  
moins invasives



Diminution  
BRSS inlay-core  
d'environ 30%

# La convention dentaire et 100% santé

Les **honoraires limites de facturation** sont fixés en fonction :



## Du matériau

Céramique-monolithique (zircone ou hors zircone), céramo-métallique, métallique, céramo- céramique, résine, composite

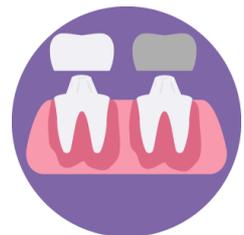


## De la localisation des dents

Incisive, canine, prémolaire, molaire

# Zoom sur la couronne

La couronne **reconstitue artificiellement la couronne de la dent délabrée**. Elle a la forme d'une véritable dent, elle est utilisée pour protéger une dent affaiblie, une dent cassée, une dent dévitalisée.



Elle peut être en :



**Métal** : généralement utilisée pour les dents postérieures, c'est souvent du nickel-chrome ou du chrome-cobalt



Le prix reste raisonnable



Inesthétique (à éviter sur les dents antérieures), allergies possibles (mais rares)



**Céramo-métal** : constituée d'une couche en porcelaine et une armature métallique, indispensable pour les dents dites «visibles »



Aspect naturel, choix de teinte, armature métallique invisible



Prix plus élevé qu'une couronne en métal, à proscrire pour les personnes allergiques au métal



**Céramo-céramique** : réalisée entièrement en céramique, généralement utilisée pour les dents dites « visibles »



Pas de risque d'allergie, très esthétique, translucide



Prix élevé, moins résistante



**Céramique monolithique (zircone)** : partie intérieure est en zircone (composé inorganique) et sa partie extérieure en céramique, technique de plus en plus utilisée



Meilleur choix en cas d'allergie au métal, effet naturel (translucide), haute résistance



Prix plus élevé qu'une couronne en céramo-métal

# Zoom sur l'inlay onlay et l'inlay core



L'inlay onlay est une technique permettant de **reconstruire la dent tout en la gardant vivante**. Dans le cas de caries de volume important, la réalisation d'un inlay ou d'un onlay permet souvent d'éviter de réaliser une prothèse dentaire. Différents matériaux peuvent être utilisés (métal, composite ou céramique).



L'inlay-core permet à la dent d'être **consolidée après dévitalisation**, lorsque celle-ci est fortement **délabrée**. Il permet ensuite la pose d'une couronne.

# Zoom sur le bridge et la prothèse amovible



Un bridge est un élément fixe qui remplace la ou les dents manquantes en prenant appui sur les dents voisines.



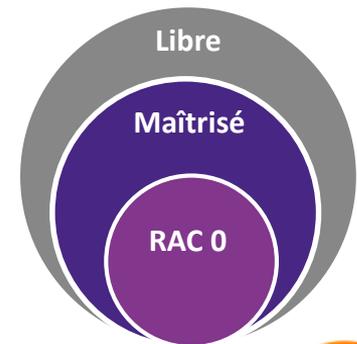
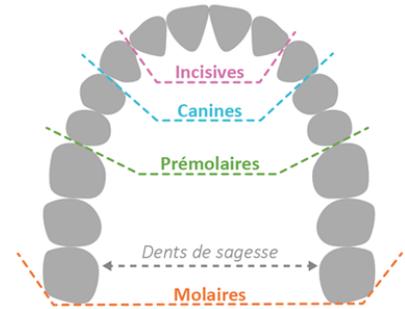
Une prothèse amovible peut être partielle (1 à 13 dents) ou complète (14 dents). Les dents des prothèses peuvent être en résine ou céramique en fonction de la morphologie et l'âge du patient.

La prothèse s'appuie en partie sur les dents restantes, en partie sur la gencive et l'os sous-jacent.

# 3 paniers en dentaire

Ces paniers sont définis en fonction du matériau et de la position des dents :

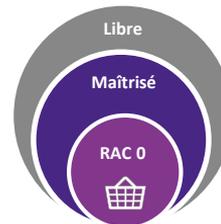
 <b>RAC 0</b>	Honoraires <b>plafonnés</b>	<b>Prise en charge à 100 %</b> pour les patients
 <b>Maîtrisé</b>	Honoraires <b>plafonnés</b>	<b>Prise en charge partielle</b> pour les patients
 <b>Libre</b>	Honoraires <b>libres</b>	<b>Prise en charge partielle</b> pour les patients



# Honoraires



1<sup>er</sup> avril  
2019



1<sup>er</sup> janvier  
2020

	Inc	Can	1PM	2PM	1M	2M	3M		Inc	Can	1PM	2PM	1M	2M	3M
Métallique				320 €								290 €			
Céramométallique		530 €					Honoraires libres			500 €		550 €			Honoraires libres
Céramique Monolithique (Zircone)		480 €					Honoraires libres			440 €					440 €
Céramique Monolithique (Hors Zircone)		530 €					Honoraires libres			500 €					550 €
Céramo-céramique							Honoraires libres								Honoraires libres
Bridge (2 piliers d'ancrage céramométal et 1 élément intermédiaire céramométal)	1465 €						Honoraires libres		1465 €						2020 : Honoraires libres 2021 : 1635 €
Inlay-Onlay céramique							Honoraires libres								Honoraires libres
Inlay-Onlay composite ou métallique							Honoraires libres								2020 : Honoraires libres 2021 : 350 €
Inlay-core				230 €* <b>230 €* 230 €*</b>											175 €* <b>175 €* 175 €*</b>

\* Pour les paniers 100 % santé et maîtrisé

# La prévention



## Priorité prévention



Des **examens bucco-dentaires dès 3 ans** pris en charge à 100 %

▶ **3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans**



**Forfait prévention** remboursé

▶ *Soins et conseils effectués par les dentistes*



**Nouveaux soins** remboursés

▶ Vernis fluorés pour les enfants de 6 à 9 ans présentant un risque carieux élevé



**2<sup>e</sup> niveau de compétence** pour les assistants dentaires

▶ Accès à une liste d'actes élargie

# Ce qu'il faut retenir



Impacts LFSS 2019



## 3 paniers possibles :



- ▶ **Panier RAC 0 (ou 100% santé) :** sans reste à charge avec des honoraires plafonnés
- ▶ **Panier maîtrisé :** avec des tarifs plafonnés mais avec un reste à charge
- ▶ **Panier libre :** avec des tarifs libres et un reste à charge

## Une prise en charge en fonction de la position de la dent et des matériaux utilisés :



- ▶ **La couronne métallique est sans reste à charge** quelque soit la position de la dent
- ▶ **Les autres couronnes et les bridges peuvent être sans reste à charge** suivant le matériau et la position.

# Optique



# Classe A : des lunettes 100% remboursées



Enfant < 6 ans

- Au moins **20 montures de Classe A** en présentation physique /virtuelle
- Au minimum **10 modèles différents**
- **2 coloris**

Prix maximum de vente < 6 ans

**50 €**

- Au moins **35 montures de Classe A** en présentation physique /virtuelle
- Au minimum **17 modèles différents**
- **2 coloris**

Prix maximum de vente ≥ 6 ans

**30 €**



Adulte

- **Traitement de l'ensemble des troubles visuels**
- **Anti-reflet**
- **Amincissement en fonction du trouble**
- **Durcissement anti-rayures**
- **Verres avec filtre**

De **32,50 € à 170 €** en fonction de la correction du verre

## Devis



Il doit contenir  
**au moins une offre de Classe A**

## Focus



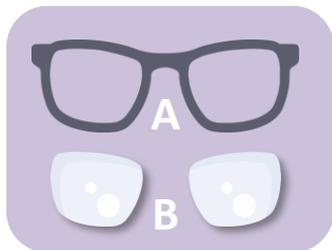
# Plus de choix, mais avec un reste à charge

## Classe B

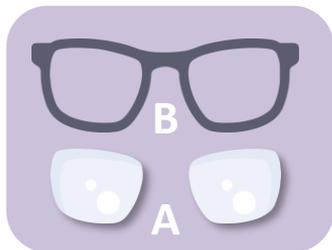


Verres et monture avec  
reste à charge

## Mixtes



Seule la **monture** est  
sans reste à charge



Seuls les **verres** sont  
sans reste à charge



## Classe B

Les tarifs doivent respecter les  
planchers et plafonds des contrats  
responsables :

- ▶ Monture limitée à 100 €  
(BRSS : 0,05 €)
- ▶ Équipement (monture +  
verres) de 50 € à 800 € en  
fonction de la correction  
(BRSS : 0,05 € par verre)

Focus :



Nouvelles  
corrections :



# Focus sur les tarifs de la Classe A

Monture	BRSS	PLV
Adulte	9 €	30 €
Enfant ( < 6 ans)	15 €	50 €

Verre			BRSS				
			Niveau 1 (0 à -/+2)	Niveau 2 (-/+2 à -/+4)	Niveau 3 (-/+4 à -/+8)	Niveau 4 (-/+8 à -/+12)	Niveau 5 ( < -12) ( > +12)
Unifocaux	Sphérique		9,75 €	11,25 €	14,25 €	29,25 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	11,25 €	12,75 €	15,75 €	30,75 €	
		Cyl > 4	15,75 €	17,25 €	20,25 €	35,25 €	
Progressifs	Sphérique		22,50 €	24,00 €	27,00 €	39,00 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	27,00 €	28,50 €	31,50 €	43,50 €	
		Cyl > 4	34,50 €	36,00 €	39,00 €	51,00 €	
Multifocaux	Sphérique		13,50 €	15,00 €	18,00 €	30,00 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	18,00 €	19,50 €	22,50 €	34,50 €	
		Cyl > 4	22,50 €	24,00 €	27,00 €	39,00 €	

Verre			PLV				
			Niveau 1 (0 à -/+2)	Niveau 2 (-/+2 à -/+4)	Niveau 3 (-/+4 à -/+8)	Niveau 4 (-/+8 à -/+12)	Niveau 5 ( < -12) ( > +12)
Unifocaux	Sphérique		32,50 €	37,50 €	47,50 €	97,50 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	37,50 €	42,50 €	52,50 €	102,50 €	
		Cyl > 4	52,50 €	57,50 €	67,50 €	117,50 €	
Progressifs	Sphérique		75,00 €	80,00 €	90,00 €	130,00 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	90,00 €	95,00 €	105,00 €	145,00 €	
		Cyl > 4	115,00 €	120,00 €	130,00 €	170,00 €	
Multifocaux	Sphérique		45,00 €	50,00 €	60,00 €	100,00 €	
	Astigmat + (sphérocyllindrique)	Cyl 0-4	60,00 €	65,00 €	75,00 €	115,00 €	
		Cyl > 4	75,00 €	80,00 €	90,00 €	130,00 €	

Version protocole d'accord en optique du 6 juin 2018 et des avis de projet du 21 juin 2018 relatifs à la fixation de tarifs et de prix limites de vente au public sous réserve de modifications ultérieures au 18 janvier 2019

# Focus sur les tarifs de la Classe B



Dans le cadre du **décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques (nouveau décret contrats responsables)**, il existe toujours les **6 combinaisons** en fonction de la correction mais avec des plafonds différents et une correction différente.

La prise en charge d'une **monture est limitée à 100 euros**.

## Tarifs contrats responsables avant réforme

	Planchers	Plafonds
verres simples classe a)	50 €	470 €
verres complexes classe b)	200 €	750 €
verres très complexes classe c)	200 €	850 €
1 verre simple classe a) et 1 verre complexe classe b)	125 €	610 €
1 verre simple classe a) et 1 verre très complexe classe c)	125 €	660 €
1 verre complexe classe b) et 1 verre très complexe classe c)	200 €	800 €

- a) Foyer dont la sphère est comprise +entre -6,00 et 6,00 et dont cylindre  $\leq + 4,00$
- b) Foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 ou dont cylindre  $> + 4,00$  et verres multifocaux ou progressifs
- c) Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de  $- 8,00$  à  $+ 8,00$  ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de  $- 4,00$  à  $+ 4,00$



150 €

## Nouveaux tarifs pour 2020

	Planchers	Plafonds
verres simples classe a)	50 €	420 €
verres complexes classe b)	200 €	700 €
verres très complexes classe c)	200 €	800 €
1 verre simple classe a) et 1 verre complexe classe b)	125 €	560 €
1 verre simple classe a) et 1 verre très complexe classe c)	125 €	610 €
1 verre complexe classe b) et 1 verre très complexe classe c)	200 €	750 €



100 €

1<sup>er</sup> janvier 2020



# Renouvellement

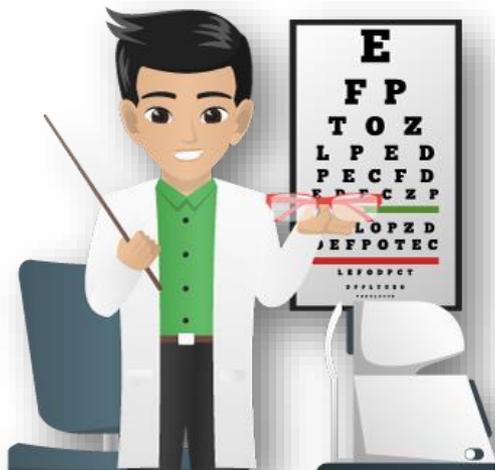
## Renouvellement « classique »



Tous les 2 ans pour les adultes et enfants de 16 ans et plus



Tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans



## Renouvellement « anticipé »

Réduit à 1 an pour les adultes et enfants de 16 ans et plus, en cas de variation de correction à 0.5 pour un verre, ou 0.25 pour les deux.



Le renouvellement anticipé peut être **effectué par l'opticien lorsqu'il adapte la prescription médicale.**

	CLASSE A	CLASSE B
PLV	10 €	10 €
BRSS	10 €	0,05 €

## Cas « particuliers »



### Sans délai :

- Pour les enfants de moins de 16 ans, en cas de dégradation des performances
- Pour tous, en cas d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières (glaucome, opération récente de la cataracte, chirurgie réfractive datant de moins de 6 mois, etc.) **sur prescription médicale ophtalmologique.**



Réduit à 6 mois pour les enfants de 6 ans et moins, en cas mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage entraînant **une perte d'efficacité** du verre correcteur.



# Présentation du devis et de la facture



Equipement (verres + monture)  
de **Classe A** : **obligatoire**

Equipement Classe B ou **mixte**  
Classes A/B : **possible**

Données relatives à l'**identification des montures et des verres** :

- nom et adresse du fabricant,
- nom et adresse du mandataire (si le fabricant est hors UE),
- marque commerciale,
- modèle et référence du catalogue du fabricant,
- caractéristiques essentielles des verres et de la monture



## Demi écarts pupillaires \*

\*Distance entre le centre du visage et le centre de chacune des 2 pupilles

Données relatives à l'**identification des montures et des verres** :

- provenance géographique des dispositifs
- origine géographique des fabricants,
- nom du fabricant,
- nom du modèle

**Garanties** dont bénéficie l'assuré :

- ▶ **Verres progressifs** de Classe A : **garantis les 3 premiers mois** suivant l'achat en cas d'inadaptation visuelle
- ▶ **Monture** de Classe A :
  - Remplacement total ou partiel en cas de casse pendant une période de 2 ans (*sauf en cas de rayures, utilisation anormale ou contraire à une utilisation conforme, adaptée et régulière du produit*)
  - Valable **1 fois dans la période de 2 ans**

# La prévention

## Priorité prévention\*

Des examens **obligatoires** périodiques remboursés



Des consultations avec un bilan visuel **systematique**



▶ 8-9 ans

▶ 11-13 ans

▶ 15-16 ans



Les obligations en terme de prévention en optique, présentes dans le cadre du dossier de presse relatif au 100% santé, n'ont pas été reprises dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Nous sommes dans l'attente de la parution d'un texte législatif ou réglementaire sur ce point.

# Ce qu'il faut retenir...



Impacts LFSS 2019



## 3 offres possibles :



- ▶ **Classe A** : sans reste à charge avec des tarifs plafonnés
- ▶ **Classe B** : avec des tarifs libres
- ▶ **Classe mixte** : permettant de panacher les offres

## Des nouvelles prestations facturées et remboursées :



- ▶ La prestation d'**appairage** uniquement pour la Classe A
- ▶ Le **renouvellement anticipé** en cas d'évolution de la vue pour la Classe A et B
- ▶ Le **supplément pour les verres avec filtre** pour la Classe A (contrats responsables)

## Renouvellement :



- ▶ **Tous les 2 ans** pour les **adultes et les enfants de 16 ans et plus**
- ▶ **Tous les ans** pour les enfants de **moins de 16 ans**

# Lisibilité des garanties et 100% santé



# Dix ans de discussions...



Echanges entre DSS et UNOCAM sur l'amélioration de la lisibilité des garanties

Harmonisation libellés des grands postes de prestations, sous-rubriques et liste des exemples en euros (sur 10 de postes de remboursements)

Déclaration commune signée par les fédérations d'assurance (CTIP, FNMF, FFSA et GEMA) traduisant un engagement ferme des bonnes pratiques sur la lisibilité des garanties



Ministère de l'Économie et des Finances demande à l'UNOCAM de présenter au CCSF les travaux complémentaires relatifs à la lisibilité des garanties

Les travaux visant une meilleure lisibilité des tableaux de garanties renforcent la réforme « 100% santé » <sup>(1)</sup>

Le CCSF souhaite que l'engagement professionnel des organismes complémentaires santé revêt un caractère contraignant <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Avis CCSF du 19 juin 2018

Les fédérations d'assurance et l'UNOCAM ont signé le 14 février 2019 l'accord définitif d'engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaire santé

## Pour tous les contrats :

Dès 2019 : les exemples de remboursements devront être disponibles en dématérialisé uniquement pour les prospectus et garanties hors 100% santé

## Dans le cadre du 100% santé :

1er janvier 2020 : Mise en place de l'harmonisation des intitulés de garanties et des exemples de remboursements

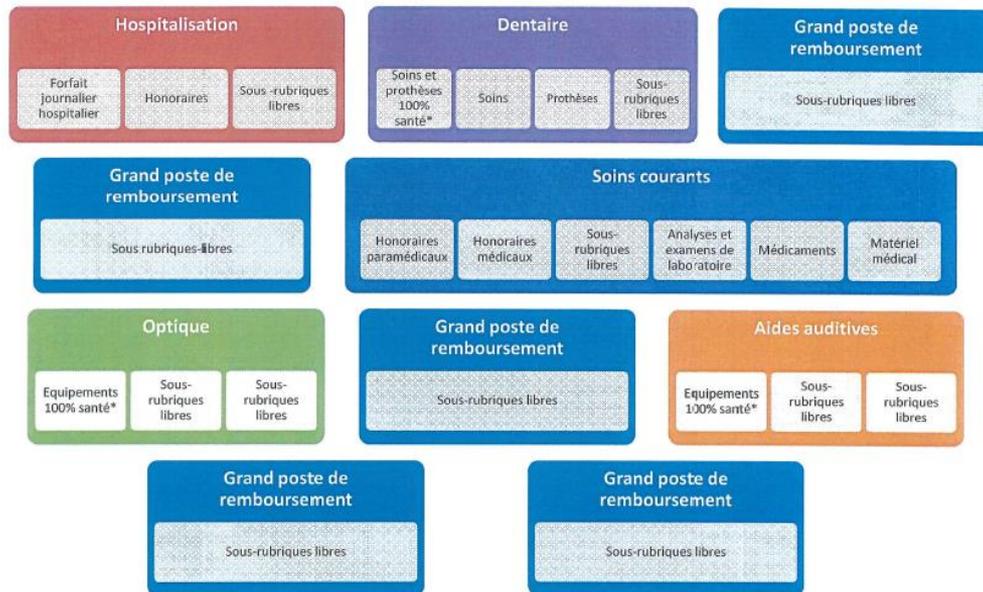
# Lisibilité des garanties

Exemples de remboursements **obligatoires**  
dès 2019 pour les prospects (garanties hors panier 100% santé)

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé*	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge**	Précisions éventuelles
<b>Hospitalisation</b>					
Forfait journalier hospitalier	Tarif réglementaire				
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhèrent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale	Prix moyen national de l'acte				
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
<b>Optique**</b>					
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	Prix limite de vente				
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
<b>Dentaire**</b>					
Détartrage	Tarif conventionnel				
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	Honoraire limite de facturation				
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	Prix moyen national de l'acte				
Couronne céramo-métallique sur molaires	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
<b>Exemples libres</b>					
<b>Aides auditives**</b>					
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	Prix limite de vente				
Aide auditive de classe II par oreille	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
<b>Soins courants</b>					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	Tarif conventionnel				
Consultation d'un médecin spécialiste sans dépassement d'honoraires	Tarif conventionnel				
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhèrent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	Prix moyen national de l'acte				
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					

Harmonisation des principaux intitulés des garanties  
**obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 100% santé**

ANNEXE 1 – Harmonisation des principaux intitulés des garanties



\* Tels que définis réglementairement.

\* Les tarifs, dépenses, remboursements et restes à charge sont présentés en valeur absolue en euros.

\*\* Pour les postes dentaire, optique et aides auditives, les exemples pourront être précisés et/ou revus pour prendre en compte les évolutions liées à la réforme dite « 100% santé ». Dès lors que cette réforme sera effective, l'exemple concerné/impacté devra intégrer explicitement à côté de son libellé la mention appropriée.

# Impacts contractuels



# Impacts contractuels



## Contrats collectifs obligatoires

**Pas de période transitoire** dans le cadre des contrats responsables (LFSS 2019)

**Négociations** pour se mettre en **conformité** avant le **1<sup>er</sup> janvier 2020** (LFSS 2019)

**Modification des tableaux de garanties** pour intégrer les **obligations 100% santé** (notamment prestation d'appairage, suppléments pour les verres avec filtre)

**Modification des pièces contractuelles**  
(contrats d'assurance, règlements mutualistes, notices d'information, guides courtiers)

**Modification des actes juridiques de mise en place :**

- accords collectifs (avenant ou nouvel accord)
- accord référendaire (nouvel accord référendaire ou accord collectif)
- DUE (dénonciation ancienne DUE)



## Contrats collectifs facultatifs (y compris Loi EVIN)

**Pas de période transitoire** dans le cadre des contrats responsables (LFSS 2019), application au **1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Modification des tableaux de garanties** pour intégrer les **obligations 100% santé et contrats responsables**

**Modification des pièces contractuelles**  
(contrats d'assurance, règlements mutualistes, notices d'information, guides courtiers)

**Modification des actes juridiques de mise en place**



GROUPE  
**vyv**

## Contact

Séverine VANHEES

06 75 69 61 12

Severine.vanhees@groupe-vyv.fr



**Groupe VYV**, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62.  
Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.